

arabes, il serait souhaitable de veiller à ce que les banques de ces pays continuent d'être associées aux négociations futures de rééchelonnement de la dette, afin de créer des habitudes de coopération entre les pays industrialisés, les institutions prêteuses et les gouvernements arabes.

Les importantes fluctuations des cours du pétrole au cours des années soixante-dix et quatre-vingt ont aggravé les problèmes de remboursement de dettes tant pour les pays importateurs de pétrole, lors de la brusque flambée des prix, que pour certains pays exportateurs de pétrole, au moment de l'effondrement des cours. Même si le jeu des forces du marché a certainement agi sur les fluctuations, il n'en reste pas moins que ce sont plutôt les décisions des pays de l'OPEP qui ont joué un rôle déterminant dans la fixation du prix du pétrole. Compte tenu de l'importance des échanges de produits énergétiques, surtout les hydrocarbures, pour l'économie mondiale, on a fait dans les années soixante-dix plusieurs tentatives pour soumettre la gestion des ressources énergétiques mondiales à des mécanismes de consultation et de coopération internationales. Mais ces efforts ayant malheureusement échoué, il n'existe aujourd'hui aucune tribune où les pays importateurs et exportateurs puissent discuter de l'incidence des décisions en matière de fixation des prix et des quotas de production d'un produit d'importance aussi vitale et stratégique que le pétrole.

Rien ne nous permet de croire que l'économie mondiale sera à l'avenir moins vulnérable aux fluctuations des cours du pétrole ou que les décisions de l'OPEP sur les prix auront des conséquences moins perturbatrices. L'OPEP sera sans doute tentée de retrouver la position de force dont elle jouissait dans les années soixante-dix. Dans ces circonstances, **le Comité croit que l'OPEP pourrait apporter une importante contribution à la gestion du problème d'endettement des pays en développement si elle acceptait de soumettre sa vision des cours pétroliers à un mécanisme de coopération et de consultation internationales, ce qui permettrait d'envisager les effets des fluctuations du prix du pétrole sur l'économie mondiale et les intérêts des pays en développement.**

Malgré les baisses successives du prix du pétrole, certains pays arabes de l'OPEP ont gardé d'impressionnantes réserves financières et il est probable qu'avec la remontée actuelle des prix du pétrole et la perspective à plus long terme d'autres augmentations, les ressources financières de certains pays arabes de l'OPEP seront appelées à progresser à nouveau. Il serait donc important que ces pays fassent preuve, dans la gestion et la solution éventuelles du problème de l'endettement, d'un sens des responsabilités qui soit à la mesure de leur puissance financière.

À ce propos, il est intéressant de se rappeler qu'en 1973, dans la foulée du premier choc pétrolier, la possibilité d'augmenter la quote-part de l'Arabie Saoudite au FMI avait été envisagée, mais cette hypothèse avait finalement été rejetée, certains parmi les membres les plus puissants du FMI hésitant à réduire leur droit de vote au profit de l'Arabie Saoudite. Le Comité estime que le gouvernement canadien a eu raison, lors des reconstitutions suivantes du FMI, de prôner une augmentation des droits de vote de l'Arabie Saoudite en échange d'un relèvement de sa quote-part; la position adoptée par le Canada indiquait la nécessité de reconnaître l'accroissement du poids financier de l'Arabie Saoudite et de certains autres États arabes de l'OPEP.